



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

*Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes*

Unité Départementale de l'Isère
Cellule Risques Chroniques
Subdivision T2

Grenoble, le 8 février 2016

Référence: 2016-Is012T2

Affaire suivie par : Alain DIDIER
alain.didier@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.76.69.34.24 – Fax : 04.38.49.91.95

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Coopérative Agricole Dauphinoise (CAD) à La Côte Saint André

Rapport de l'inspection des installations classées

Objet : Dossier de porter à connaissance
Modification des conditions d'exploitation du silo - Création de trois cellules boisseaux supplémentaires.

Raison sociale : CAD Bièvre

Adresse du siège social : 42-44 rue du onze novembre 38200 - Vienne

Adresse de l'établissement : ZA le Rival 38260 – La Côte Saint André

Activité principale : Stockage et expédition de céréales

Code S3IC : 104-616

Priorité DREAL : P3

PJ :

Copie à : REMIPP – T2 ADI - Chrono

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne - Rhône-Alpes

44, avenue Marcelin Berthelot – 38030 GRENOBLE Cedex 2

Standard : 04 76 69 34 34 – ut38.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

1 – PRÉSENTATION

1.1 Le groupe La Dauphinoise :

Le groupe Dauphinoise est un groupe coopératif agricole qui intervient dans plusieurs domaines d'activités tels que :

- la collecte, le stockage et la commercialisation de productions végétales ;
- la distribution d'agro-fournitures aux professionnels et le conseil en culture auprès des agriculteurs,
- la production et la commercialisation de semences ;
- la distribution grand public en jardinage, végétaux, etc. (magasins Gamm vert) ;
- le domaine animal (fabrication d'aliments pour animaux) et de la viande (rachat de sociétés dans des régions d'élevage, etc.).

Le groupe compte aujourd'hui près de 1300 personnes dont 250 dans le domaine des loisirs verts. Il est implanté à l'intérieur d'un large périmètre couvrant 11 départements et pour parties, 4 régions Rhône-Alpes, Bourgogne, Provence Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

Le groupe exploite 74 silos, 15 agri-centres, 10 entrepôts de proximité et 35 magasins mixtes agricole et grand public.

1.2. Les activités du groupe en Isère :

Dans le département de l'Isère, le groupe La Dauphinoise exploite :

- quatre silos de stockage de céréales soumis à autorisation (rubrique 2160 de la nomenclature des ICPE) situés sur les communes de Voreppe, Beaurepaire, Estrablin et La Côte Saint André ;
- un entrepôt de stockage des semences soumis à autorisation (rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE) sur la commune de la Côte Saint André ;
- un stockage d'engrais classé SEVESO seuil haut (rubrique 1331 de la nomenclature des ICPE) sur la commune de Salaise sur Sanne .

Le site de La Côte Saint André possède 2 activités distinctes :

- une activité de collecte (réception des céréales en provenance des agriculteurs)
- une activité de recentrage de la collecte à partir des petits silos des campagnes alentours.

Pour répondre à la diversité des productions, le site a besoin de 3 cellules boisseaux de stockage tampon de faible capacité.

C'est l'objet du présent dossier.

Il dispose actuellement d'une autorisation de stockage de céréales de 53 723 m³ de céréales (arrêté préfectoral n°2007-04601 du 29 mai 2007).

Par transmission du 12 janvier 2016, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a adressé à l'Unité Départementale de l'Isère une demande de la CAD, visant à la création de 3 cellules boisseaux d'une capacité unitaire de 348 tonnes sur ce site.

2 – JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet vise à implanter ces 3 cellules en partie Ouest du site. Il s'agit en l'occurrence de 3 boisseaux de chargement camions d'une capacité de stockage de 1392 m³ ayant une surface projetée de 90 m² d'emprise au sol. (*plan d'implantation joint en annexe*).

Le projet s'intègre dans la politique générale de la CAD et suit l'évolution des productions céréalierées.

Il s'inscrit dans la continuité de l'activité existante sur ce site qui a été choisi à l'origine pour :

- sa situation géographique pour la collecte des céréales produites dans la plaine de Bièvre
- sa proximité avec l'usine de production d'alimentation animale DNA, principal client du site.
- son implantation dans la zone industrielle du Rival, à l'écart des habitats.

Le choix de ce type de stockage de petite capacité (boisseaux) est justifié en période de collecte pour pouvoir réceptionner et réexpédier les lots livrés directement par les agriculteurs, notamment pour faire face à la mise en culture et à la livraison d'espèces nouvelles sur son secteur géographique.

Hors période de collecte, les boisseaux seront utilisés comme stockage tampon et serviront à l'approvisionnement de DNA.

Le coût estimé du projet est de 600 K€.

3 – LE DOSSIER DE DECEMBRE 2015

Le document comprend :

- une lettre de demande de l'exploitant datée du 22 décembre 2015;
- un dossier de déclaration de modification non substantielle de l'installation.

Ce dossier inclut notamment la présentation de l'établissement, la justification du projet, le volume et la nature des activités (tableau de classement ICPE), la caractérisation des potentiels de dangers (flux thermiques, explosion, effets domino, etc.), les moyens de maîtrise des risques (cotation, zone d'effets...), une succincte étude d'impact, divers plans (situation, implantation, zones d'effets...), ainsi qu'une note de calculs (rayonnement incendie, surpression, etc.).

Les risques principaux liés au projet sont :

- (1) l'incendie du stockage de céréales dans une cellule boisseau ;
- (2) l'explosion de poussières dans une cellule boisseau ;
- (3) la pollution accidentelle du milieu par les eaux d'extinction ;
- (4) le déchirement d'une cellule boisseau et l'écoulement du flot de grains ;
- (5) l'effondrement d'une cellule ;
- (6) les effets dominos éventuels.

Pour tous les scénarios envisagés, la cotation finale des risques abouti à des risques acceptables pour l'ensemble des scénarios envisagés selon comme le tableau ci-après :

Probabilité	Cotation finale des risques du projet						
	A	B	C	D	E	F	G
Courant							
Probable							
Improbable		1-3					
Très improbable		4	5				
Possible mais extrêmement peu probable		2-6					
Non plausible ou non dimensionnant	X	X	X	X	X	X	X
Cotation de gravité	0	1	2	3	4	5	
Niveau de gravité	négligeable	modéré	sérieux	important	catastrophique	désastreux	

4 – LES IMPACTS

4.1 L'eau

4.1.1 Consommation

La consommation en eau reste inchangée, le process n'en utilisant pas.

4.1.2 Rejets

Le site est équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales avec bassin d'orage et muni d'un séparateur d'hydrocarbure.

Le projet envisagé ne modifie pas la superficie des zones étanches et ne rajoute aucun point de rejet d'eaux usées.

4.2 L'air

4.2.1 Poussières

Le projet ne crée pas d'émissions supplémentaires de poussières. En effet, les chargements vrac de céréales sont déjà réalisés sur le site.

Toutes les sources d'émissions sont capotées, notamment les trieurs séparateurs.

4.3 Bruit

Le projet n'impacte pas la situation actuelle. Il permettra même une réduction du trafic de camions entre le silo et le site de DNA.

4.4 Santé

Aucun produit toxique n'étant émis et les mesures prises pour réduire les émissions de poussières (capotage) ainsi qu'une diminution du trafic de poids lourds font que le projet n'aura pas d'incidence particulière sur la santé.

4.5 Autres

Les autres éventuels impacts susceptibles d'être générés par le projet (émissions de COV, pollution des sols et sous-sols, production de déchets supplémentaires, paysager, faune et flore, agriculture, patrimoine, etc...) sont négligeables voire inexistantes.

5 – CONCLUSION – PROPOSITIONS

Le projet d'implantation de boisseaux de chargement d'une capacité de 1392 m³ sous la forme de 3 « cellules boisseaux » de 348 tonnes unitaire sur le site de la Côte Saint André relève de la rubrique 2160 (silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables) pour laquelle le site est déjà autorisé pour une quantité de 53 723 m³ de céréales par l'arrêté préfectoral n°2007-04601 du 29 mai 2007.

Les quantités stockées ne sont pas de nature à augmenter notablement les quantités de produits déjà autorisées sur le site , disposant des mêmes caractéristiques (+ 2,53 % par rapport à la situation de 2007).

En conséquence, ce projet ne constitue pas une modification substantielle. C'est pourquoi nous proposons à Monsieur le préfet de l'Isère d'acter, sans passage devant le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST), la modification du tableau des rubriques autorisées dans l'arrêté n° 2007-04601 du 29 mai 2007, ainsi libellé :

Nature de l'activité	Volume des activités	Nº de la nomenclature	Class.
Silos de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables	55 115 m ³	2160-2-a	A

Combustion, la puissance thermique maximale étant définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en pouvoir calorifique inférieur, susceptible d'être consommée par seconde	9,15 MW	2910-A-2	DC
Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage...des substances végétales et de tous produits organiques naturels	30 kW	2260-1	NC

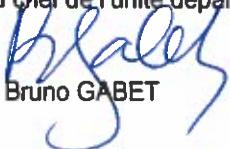
Par ailleurs, il conviendra de rappeler à l'exploitant que la nouvelle installation doit être conforme à l'AM du 29 mars 2004 modifié, relatif à la prévention des risques présentés par les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tout autre produit organique dégageant des poussières inflammables.

L'inspecteur de l'environnement

Alain DIDIER

Grenoble, le 8 Février 2016

Vu, approuvé et transmis à
monsieur le préfet du département de l'Isère
pour la directrice, par délégation
L'adjoint au chef de l'unité départementale


Bruno GABET

Plan d'implantation I / 750ème

